



**PAYS LOUDUNAIS**  
*Communauté de Communes*

# CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

**Mercredi 1<sup>er</sup> juillet 2015**

## **PROCES VERBAL**

En l'an 2015, le 1<sup>er</sup> juillet à 18h00, le Conseil de Communauté, dûment convoqué le 24 juin 2015, s'est réuni sous la Présidence de Joël DAZAS, Président de la Communauté de Communes du Pays Loudunais, en présence de 8 Vice-Présidents et des Conseillers Communautaires suivants :

Nombre de présents : 64 (quorum à 39)

| COMMUNES   | CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES  |
|--|---|
| <b>CANTON DE LOUDUN</b>  |   |
| ➤ LOUDUN<br>(dont ROSSAY)  | Joël Dazas, André Kling, Françoise Dubois, Jean-Pierre Jager, Gilles Roux, Christine Roy-Poirault, Pierre Ducrot, Bernadette Vaucelle, Angéline Thibault, Anne-Sophie Enon, Willy Lassalle, Martine Aumond, Pierre Lantier. |
| ➤ ANGLIERS   | René Girard, Alain Rigaud   |
| ➤ ARCAY  | Alain Noé   |
| ➤ AULNAY   |   |
| ➤ BASSES   | Monique Vivion  |
| ➤ BERRIE   | Jean-Paul Fulneau   |
| ➤ BERTHEGON  | Bernadette Cottier  |
| ➤ BEUXES   | Jean Robert, Marylène Fleuriau  |
| ➤ BOURNAND   | Marcel Lorain, Alain Louis  |
| ➤ CEAUX EN LOUDUN  | Michel Lusse  |
| ➤ CHALAIS  | Hubert Baufumé, Michel Gilloire   |
| ➤ CRAON  | Bernard Métais  |
| ➤ CURCAY SUR DIVE  | Bruno Lefebvre  |
| ➤ DERCE  | Christophe Bruneau  |
| ➤ GLENOUZE   | Jacques Denize  |
| ➤ GUESNES  | Françoise Pichereau   |
| ➤ LA CHAUSSEE  | Alain Legrand   |
| ➤ LA GRIMAUDIERE<br>(dont NOTRE DAME D'OR,<br>VERGER SUR DIVE)       | Claude Sergent  |
| ➤ LA ROCHE RIGAUT  | James Garault, Jean-Yves Aucher   |
| ➤ LES TROIS MOUTIERS   | Marie-Jeanne Bellamy, Bernard Sonnevillle-Coupé, France Dupuy   |
| ➤ MARTAIZE   | Jean-Marc Mureau  |
| ➤ MAULAY   |   |
| ➤ MAZEUIL  | Patrice François  |
| ➤ MESSEME  | Isabelle François   |
| ➤ MONCONTOUR<br>(dont MESSAIS, OUZILLY VIGNOLLES,<br>SAINT CHARTRES) | Edouard Renaud, Louis Zagaroli  |
| ➤ MONTS SUR GUESNES  | Martine Picard  |
| ➤ MORTON   | Jean-Claude Aubineau  |
| ➤ MOUTERRE SILLY   | Jacques Varennes, Sylvie Anglicheau   |
| ➤ NUEIL SOUS FAYE  | Christian Ritoux  |
| ➤ POUANCAY   | Pierre Chauvin  |
| ➤ POUANT   | Jacques Proust  |
| ➤ PRINCAY  | Frédéric Mignon   |
| ➤ RANTON   | Pascal Brault   |
| ➤ RASLAY   | Michel Servain  |
| ➤ ROIFFE   | Didier Baillergeau  |
| ➤ SAINT CLAIR  | Nicole Berger   |
| ➤ SAINT JEAN DE SAUVES<br>(dont FRONTENAY SUR DIVE)                  | Christian Moreau, Alexandra Baulin-Lumineau   |
| ➤ SAINT LAON   | Yves Baudoin  |
| ➤ SAINT LEGER DE MONTBRILLAIS  | René Ragot  |
| ➤ SAIRES   |   |
| ➤ SAIX   | Robert Marteling  |
| ➤ SAMMARCOLLES   | William Archambault, Jean Malécot   |
| ➤ TERNAY   | Hugues Marteau  |
| ➤ VERRUE   | Roland Leboucher  |
| ➤ VEZIERES   |   |

**Etaient également présents :**

**M. Challot**, Trésorier,

Les services de la Communauté de Communes du Pays Loudunais.

**Nombre de pouvoirs : 4**

- **Mousseau Laurence**, Conseillère communautaire de Loudun, a donné pouvoir à Kling André, Conseillère communautaire de Loudun.
- **Villain Henri**, Conseiller communautaire de Ceaux-en-Loudun, a donné pouvoir à Lusse Michel, Conseiller communautaire de Ceaux-en-Loudun.
- **Fraudeau Alain**, Conseiller communautaire de Monts-sur-Guesnes, a donné pouvoir à Picard Martine, Conseillère communautaire de Monts-sur-Guesnes.
- **Houllier Jean-Jacques**, Conseiller communautaire de Moncontour, a donné pouvoir à Renaud Edouard, Conseiller communautaire de Moncontour.

Joël DAZAS, Président de la Communauté de Communes du Pays Loudunais, après avoir constaté le quorum, ouvre la séance du Conseil de Communauté à 18h00,

Le Conseil de Communauté désigne à l'unanimité comme Secrétaire de Séance Marie-Jeanne BELLAMY, Maire des Trois-Moutiers.

### **APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU 10 JUIN 2015**

Suite à une erreur matérielle : vote de l'indemnité de fonction du Président et des Vice-Présidents : à l'unanimité (9 abstentions + 58 avis favorables)

#### **1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- Détermination de la commission d'appel d'offres
- Mise en place des commissions
- Demande de subvention - Mission Locale Nord Vienne
- Maison du Tourisme – Subvention 2015

#### **2. FINANCES**

- Décisions modificatives

#### **3. ÉDUCATION, COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE**

- Accueil Périscolaire – Tarification 2015-2016
- Etude Enfance Jeunesse – Demandes de subventions – annulation délibération n° 2015-1-14 du 21 janvier 2015
- Accueil périscolaire : Accueil du mercredi après-midi

#### **4. COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS**

- Convention de groupement de commande entre les communes de Angliers, Aulnay, Ceaux en Loudun, Craon, Curçay-sur-Dive, Moncontour, Nueil-sous-Faye, Martaizé, Pouant, Raslay, Saint-Jean-de-Sauves, Sammarçolles et la Communauté de Communes du Pays Loudunais pour la passation d'un marché unique de travaux
- Travaux d'aménagement Déchèterie Loudun-Messemé et acquisition de bornes de collecte – demande de subvention

#### **5. PERSONNEL, MUTUALISATION, SDAN, PISCINE**

- Convention relative au contrôle des dossiers CNRACL par le Centre de Gestion de la Vienne
- Avenant portant fin de mise à disposition auprès du Conseil Départemental de la Vienne
- Révision des statuts – Aménagement numérique

#### **6. TOURISME, CULTURE**

- Taxe de Séjour – Modification de la perception et du reversement de la Taxe de Séjour à compter de 2016

#### **7. RAPPEL DES DÉCISIONS**

*Présentée par Joël DAZAS*

## DÉTERMINATION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

En vertu de l'article 22 du code des marchés publics qui définit pour les EPCI la composition de la commission d'appel d'offres et suite à l'élection d'un nouveau président, il est proposé de procéder à la désignation d'une nouvelle commission d'appel d'offres composée de la manière suivante :

- le Président de la Communauté de Communes du Pays Loudunais ou son représentant, Président de la Commission d'Appel d'Offres,
- 5 titulaires à désigner parmi les conseillers communautaires,
- 5 suppléants à désigner parmi les conseillers communautaires,

Sont candidats :

- 5 titulaires :

Edouard Renaud, conseiller communautaire de Moncontour ; André Kling, conseiller communautaire de Loudun ; Bernard Sonnevillle-Coupé, conseiller communautaire des Trois Moutiers ; Hubert Baufumé, conseiller communautaire de Chalais ; René Girard, conseiller communautaire d'Angliers.

- 5 suppléants :

Christian Moreau, conseiller communautaire de Saint Jean de Sauves ; Bruno Lefebvre, conseiller communautaire de Curçay sur Dive ; Marie-Jeanne Bellamy, conseiller communautaire des Trois Moutiers ; Jean Robert, conseiller communautaire de Beuxes ; Jacques Varennes, conseiller communautaire de Mouterre Silly.

Nombre total de votants : 64

Ont obtenu :

- Edouard Renaud, conseiller communautaire de Moncontour : 64 voix
- André Kling, conseiller communautaire de Loudun : 64 voix
- Bernard Sonnevillle-Coupé, conseiller communautaire des Trois Moutiers : 64 voix
- Hubert Baufumé, conseiller communautaire de Chalais : 64 voix
- René Girard, conseiller communautaire d'Angliers : 64 voix
- Christian Moreau, conseiller communautaire de Saint Jean de Sauves : 64 voix
- Bruno Lefebvre, conseiller communautaire de Curçay sur Dive : 64 voix
- Marie-Jeanne Bellamy, conseiller communautaire des Trois Moutiers : 64 voix
- Jean Robert, conseiller communautaire de Beuxes : 64 voix
- Jacques Varennes, conseiller communautaire de Mouterre Silly : 64 voix

La Commission d'Appel d'Offres se compose ainsi :

- **Président** :
  - o Joël Dazas, conseiller communautaire de Loudun
- **5 titulaires** :
  - o Edouard Renaud, conseiller communautaire de Moncontour
  - o André Kling, conseiller communautaire de Loudun
  - o Bernard Sonnevillle-Coupé, conseiller communautaire des Trois Moutiers
  - o Hubert Baufumé, conseiller communautaire de Chalais
  - o René Girard, conseiller communautaire d'Angliers
- **5 suppléants** :
  - o Christian Moreau, conseiller communautaire de Saint Jean de Sauves
  - o Bruno Lefebvre, conseiller communautaire de Curçay sur Dive
  - o Marie-Jeanne Bellamy, conseiller communautaire des Trois Moutiers
  - o Jean Robert, conseiller communautaire de Beuxes
  - o Jacques Varennes, conseiller communautaire de Mouterre Silly

### Arrivée d'Alexandra BAULIN-LUMINEAU à 18 H 15

Afin d'assurer, un mode de fonctionnement collégial de notre intercommunalité et d'associer l'ensemble des élus qui le souhaite au processus de propositions et de décisions au sein de la Communauté de Communes du Pays Loudunais, il a été proposé, lors du Conseil de Communauté du 10 juin 2015, la mise en place de commissions. Le fonctionnement de ces commissions sera détaillé dans le règlement intérieur de la Communauté de Communes du Pays Loudunais.

#### - **Finances – présidée par Edouard RENAUD :**

##### Conseillers communautaires :

Joël Dazas, Edouard Renaud, Bruno Lefebvre, Martine Picard, Hubert Baufumé, Marie-Jeanne Bellamy, André Kling, Christian Moreau, Sylvie Anglicheau.

Jean-Claude Aubineau, Yves Baudoin, Pascal Brault, Pierre Chauvin, Pierre Ducrot, Patrice François, Nathalie Giansanti, Pierre Lantier, Marcel Lorain, Hugues Marteau, Robert Marteling, Jean-Marc Mureau, Jean Robert, Claude Sergent, Bernard Sonnevile-Coupé, Jacques Varennes, Monique Vivion, Louis Zagaroli.

#### - **Environnement, Patrimoine, Espaces Verts et Habitat – présidée par Bruno LEFEBVRE :**

##### Conseillers communautaires :

Joël Dazas, Edouard Renaud, Bruno Lefebvre, Martine Picard, Hubert Baufumé, Marie-Jeanne Bellamy, André Kling, Christian Moreau, Sylvie Anglicheau.

Alexandra Baulin-Lumineau, Jacques Denize, Françoise Dubois, Pierre Ducrot, Marylène Fleuriau, Isabelle François, Yanick Fuzeau, James Garault, Jean-Jacques Houllier, Alain Louis, Frédéric Mignon, Alain Noé, René Ragot, Alain Rigaud.

#### - **Education, Coopération Décentralisée – présidée par Martine PICARD :**

##### Conseillers communautaires :

Joël Dazas, Edouard Renaud, Bruno Lefebvre, Martine Picard, Hubert Baufumé, Marie-Jeanne Bellamy, André Kling, Christian Moreau, Sylvie Anglicheau.

Didier Baillergeau, Jean-Philippe Barillot, Yves Baudoin, Alexandra Baulin-Lumineau, Alain Denoue, France Dupuy, Marylène Fleuriau, Patrice François, René Girard, Robert Marteling, Gilles Roux, Bernadette Vaucelle, Henri Villain.

#### - **Collecte et traitement des déchets – présidée par Hubert Baufumé :**

##### Conseillers communautaires :

Joël Dazas, Edouard Renaud, Bruno Lefebvre, Martine Picard, Hubert Baufumé, Marie-Jeanne Bellamy, André Kling, Christian Moreau, Sylvie Anglicheau.

William Archambault, Jean-Claude Aubineau, Catherine Brillault, Bernadette Cottier, Jacques Denize, Alain Denoue, France Dupuy, Isabelle François, Alain Fraudeau, Yanick Fuzeau, Jean-Pierre Jager, Michel Lusse, Hugues Marteau, Frédéric Mignon, René Ragot, Alain Rigaud, Michel Servain.

#### - **Economie, Développement local – présidée par Marie-Jeanne BELLAMY :**

##### Conseillers communautaires :

Joël Dazas, Edouard Renaud, Bruno Lefebvre, Martine Picard, Hubert Baufumé, Marie-Jeanne Bellamy, André Kling, Christian Moreau, Sylvie Anglicheau.

Jean-Yves Aucher, Pierre Chauvin, Bernadette Cottier, Nathalie Giansanti, Marcel Lorain, Jean Malécot, Hugues Marteau, Robert Marteling, Jean-Marc Mureau, Jacques Proust, René Ragot, Alain Rigaud, Jean Robert, Michel Servain, Jacques Varennes, Henri Villain.

#### - **Personnel, Mutualisation, SDAN, Piscine – présidée par André KLING :**

Conseillers communautaires :

Joël Dazas, Edouard Renaud, Bruno Lefebvre, Martine Picard, Hubert Baufumé, Marie-Jeanne Bellamy, André Kling, Christian Moreau, Sylvie Anglicheau.

Jean-Philippe Barillot, Yves Baudoin, Pierre Chauvin, Pierre Ducrot, Anne-Sophie Enon, Isabelle François, Nathalie Giansanti, Jean-Pierre Jager, Pierre Lantier, Alain Louis, Frédéric Mignon, Jean-Marc Mureau, Jean Robert, Michel Servain, Bruno Verdier, Guillaume Villain, Monique Vivion.

- **Bâtiments, Accessibilité, Maisons de santé – présidée par Christian MOREAU :**

Conseillers communautaires :

Joël Dazas, Edouard Renaud, Bruno Lefebvre, Martine Picard, Hubert Baufumé, Marie-Jeanne Bellamy, André Kling, Christian Moreau, Sylvie Anglicheau.

Yves Baudoin, Alexandra Baulin-Lumineau, Marylène Fleuriau, Michel Gilloire, Jean Malécot, Frédéric Mignon, Laurence Mousseau, Jean-Marc Mureau, Alain Rigaud.

- **Tourisme, Culture – présidée par Sylvie ANGLICHEAU :**

Conseillers communautaires :

Joël Dazas, Edouard Renaud, Bruno Lefebvre, Martine Picard, Hubert Baufumé, Marie-Jeanne Bellamy, André Kling, Christian Moreau, Sylvie Anglicheau.

Martine Aumond, Alexandra Baulin-Lumineau, Pascal Brault, Françoise Dubois, Pierre Ducrot, René Girard, Micheline Letainturier, Marcel Lorain, Maryvonne Maillard, Robert Marteling, Jacques Proust, Bernard Sonnevile-Coupé, Angéline Thibault, Louis Zagaroli.

**DEMANDE DE SUBVENTION – MISSION LOCALE NORD VIENNE**

**CONSIDERANT** les missions d'intérêt général de la Mission Locale Nord Vienne, qui agit pour l'emploi des jeunes du Pays Loudunais de 16 à 25 ans et pour les demandeurs d'emplois bénéficiaires du RSA,

**CONSIDERANT** la convention d'objectifs 2014 – 2016 approuvée par délibération en date du 1<sup>er</sup> Juillet 2014,

**CONSIDERANT** l'article 2-2 de cette convention, mentionnant la gratuité du loyer des bureaux occupés par la Mission Locale Nord Vienne, pour une surface occupée de 122,40 m<sup>2</sup> évalué à 17 039.88 €, les charges afférentes à la location restant dues.

**CONSIDERANT** que dans le cadre de cette convention une subvention de 25 000 € a été accordée pour l'année 2014 et que l'association poursuit les objectifs fixés dans ladite convention,

**CONSIDERANT** l'inscription budgétaire à l'article 6574.83 Chapitre 65 de la section de fonctionnement du budget primitif 2015 pour un montant de 30 000 €,

**Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté approuve à l'unanimité ce dossier et autorise le Président, ou en cas d'empêchement le Vice-Président ayant délégation, à verser une subvention de 25 000 € à ladite association pour l'année 2015.**

**MAISON DU TOURISME DU PAYS LOUDUNAIS – SUBVENTION 2015**

**VU** la convention d'objectifs signée le 25 novembre 2013 entre la Maison du Tourisme du Pays Loudunais et la Communauté de Communes,

**VU** son article 3-1 indiquant que le montant de la subvention versée à l'association devra être décidée annuellement par délibération du Conseil de Communauté,

**CONSIDERANT** qu'au regard du bilan d'activités de la maison du tourisme pour 2014, l'association a pleinement remplie ses missions inscrites dans la convention,

**CONSIDERANT** l'inscription budgétaire à l'article 6574.70 Chapitre 65 de la section de fonctionnement du budget primitif 2015 pour un montant de 164 845 € ;

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté approuve à l'unanimité (1 abstention) ce dossier et autorise le Président, ou en cas d'empêchement le Vice-Président ayant délégation, à verser à l'association « Maison du Tourisme du Pays Loudunais » pour l'année 2015 :

- ✓ une subvention de 159 000 € dans le cadre de l'article 3-1 « Subvention de fonctionnement » de la convention d'objectifs,
- ✓ une subvention de 5 000 € pour le soutien à l'organisation de manifestations,

Il est décidé d'effectuer :

1. un versement de 74 000 € au 10 juillet 2015
2. un versement de 90 000 € au 1<sup>er</sup> octobre 2015

## 2 –FINANCES

*Présentée par Edouard RENAUD*

### DECISIONS MODIFICATIVES

#### Budget Annexe Développement Economique

#### Virements et inscriptions de crédits

| <b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>                              | <b>DEPENSES</b> | <b>RECETTES</b> |
|--|-----------------|-----------------|
| <u>16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES</u>                    |                 |                 |
| 1641 - Emprunts en euros                                     | 224 700,00      |                 |
| 164123 - Emprunts CLF  | -155 000,00     |                 |
| 164124 - Emprunts LA BANQUE POSTALE                          | -6 200,00       |                 |
| 164125 - Emprunts CRCA                                       | -55 000,00      |                 |
| 164128 - Emprunts CAISSE D'EPARGNE                           | -8 500,00       |                 |
| <u>Chapitre 021 : Virement de section fonctionnement</u>     |                 |                 |
| 021 - Virement de la section de fonctionnement               |                 | -2 200,00       |
| <u>Chapitre 040 : Transferts entre sections</u>              |                 |                 |
| 28031 - Frais d'études                                       |                 | 2 200,00        |
| <b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>                             | <b>DEPENSES</b> | <b>RECETTES</b> |
| <u>Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement</u> |                 |                 |
| O23 - Virement de la section de fonctionnement               | -2 200,00       |                 |
| <u>Chapitre 042 : Transferts entre sections</u>              |                 |                 |

|  |
|--|
| <b>Budget Communauté de Communes du Pays Loudunais</b> |
|--|

|   |
|---|
| <b>Virements et inscriptions de crédits</b> |
|---|

| <i><b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b></i>                              | <b>DEPENSES</b> | <b>RECETTES</b> |
|---|-----------------|-----------------|
| <b><u>16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES</u></b>                    |                 |                 |
| 1641 - Emprunts en euros  | 565 900,00      |                 |
| 164122 - Emprunts AGENCE DE L'EAU                                   | -8 900,00       |                 |
| 164123 - Emprunts DEXIA CREDIT LOCAL                                | -303 000,00     |                 |
| 164124 - Emprunts LA BANQUE POSTALE                                 | -26 000,00      |                 |
| 164125 - Emprunts CRCA  | -118 000,00     |                 |
| 164126 - Emprunts CREDIT MUTUEL                                     | -54 000,00      |                 |
| 164128 - Emprunts CAISSE D'EPARGNE                                  | -56 000,00      |                 |
|   | 0,00            |                 |
| <b><u>Chapitre 040 : Transferts entre sections</u></b>              |                 |                 |
| 21731 – Bâtiments publics   | -2 500,00       |                 |
| <b><u>Chapitre 10 – Dotations Fonds divers et Réserves</u></b>      |                 |                 |
| 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé                        |                 | 1,00            |
| <b><u>Opération n° 20199 : Administration et divers</u></b>         |                 |                 |
| 2188 – Autres immobilisations corporelles                           | 1,00            |                 |
| <b><u>Opération 211001 : Ecole maternelle d'Angliers</u></b>        |                 |                 |
| 21731 – Bâtiments publics   | 2 500,00        |                 |
| <b><u>Opération 322235 : Musée Ferme Ranton</u></b>                 |                 |                 |
| 2138 - Autres constructions   | 6 000,00        |                 |
| <b><u>Opération 511049 : Maison Médicale des Trois-Moutiers</u></b> |                 |                 |
| 2138 - Autres constructions   | -4 000,00       |                 |
| 2184 - Mobilier   | -2 000,00       |                 |
| <b><u>Opération 824109 : Centre bourg de Ceaux-en-Loudun</u></b>    |                 |                 |
| 21718 - Autres terrains   | 3 847,21        |                 |
| 1321.1 - FISAC  |                 | 5 128,00        |

Opération 824144 : Centre bourg de Saint Léger de Montbrillais

|                                 |          |            |
|---------------------------------|----------|------------|
| 21718 - Autres terrains         | 2 725,76 |            |
| 1321.1 - FISAC                  |          | 6 213,94   |
| 13241 - Communes membres du GFP |          | - 3 488,18 |

Opération 824915 : Centre bourg de Frontenay-sur-Dive

|                                 |          |           |
|---------------------------------|----------|-----------|
| 21718 - Autres terrains         | 5 347,36 |           |
| 1321.1 - FISAC                  |          | 6 560,00  |
| 1323 - Départements             |          | 2 860,20  |
| 13241 - Communes membres du GFP |          | -4 072,84 |

Opération 824920 : Centre bourg de Martaizé

|                                 |          |           |
|---------------------------------|----------|-----------|
| 21718 - Autres terrains         | 7 819,10 |           |
| 1321.1 - FISAC                  |          | 15 600,00 |
| 1323 - Départements             |          | -2 568,20 |
| 13241 - Communes membres du GFP |          | -5 212,70 |

Opération 824938 : Centre bourg de Roiffé

|                                 |           |            |
|---------------------------------|-----------|------------|
| 21718 - Autres terrains         | 13 886,14 |            |
| 1321.1 - FISAC                  |           | 25 909,00  |
| 13241 - Communes membres du GFP | 8 222,86  | - 3 800,00 |

Opération 824945 : Centre bourg de Saires

|                                 |          |           |
|---------------------------------|----------|-----------|
| 21718 - Autres terrains         | 1 385,39 |           |
| 1321.1 - FISAC                  |          | 4 759,00  |
| 13241 - Communes membres du GFP |          | -3 373,61 |

|                  |                  |
|------------------|------------------|
| <b>53 402,61</b> | <b>53 402,61</b> |
|------------------|------------------|

**SECTION DE FONCTIONNEMENT****DEPENSES****RECETTES**Chapitre 65 : Autres charges de gestion courantes

|  |          |  |
|--|----------|--|
| 65738.1 - Revers. Jumelage Dapelogo SGAR | 4 125,00 |  |
|--|----------|--|

Chapitre 74 - Dotations et Participations

|                               |  |          |
|-------------------------------|--|----------|
| 74718 - Autres Participations |  | 4 125,00 |
|-------------------------------|--|----------|

|          |          |
|----------|----------|
| 4 125,00 | 4 125,00 |
|----------|----------|

Chapitre 74 – Dotations - Subventions

7478.6 – Subvention CAF-DLA 4 005,00

Chapitre 70 – Produits des services

70875.1 – Remboursement frais par communes membres DLA 1 335,00

Chapitre 011 – Charges à caractère général

6226 - Honoraires 5 340,00

|          |          |
|----------|----------|
| 5 340,00 | 5 340,00 |
|----------|----------|

Chapitre 042 : Opérations d'ordre transferts entre sections

722 – Production immobilisations corporelles 7 500,00

Chapitre 011 – Charges à caractère général

6488 – Autres charges 7 500,00

**Budget Annexe Lotissement de MONCONTOUR "La Grande Couture"**

**Virements et inscriptions de crédits**

| <b><i>SECTION DE FONCTIONNEMENT</i></b> | <b>DEPENSES</b> | <b>RECETTES</b> |
|---|-----------------|-----------------|
|---|-----------------|-----------------|

Chapitre 011 : Charges à caractère général

605 - Achats de matériel, équipement 2 873,10

Chapitre 70 – Produits des services

7015 – Vente de terrains aménagés 2 873,10

Chapitre 011 – Charges à caractère général

605 – Achat de matériel équipement 0,45

Chapitre 002 – Excédent Antérieur reporté

0,45

|      |      |
|------|------|
| 0,45 | 0,45 |
|------|------|

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté approuve à l'unanimité ces décisions modificatives.

### 3 – ÉDUCATION, COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

Présentée par Martine PICARD

#### ACCUEIL PÉRISCOLAIRE – TARIFICATION 2015-2016

Les tarifs applicables pour les accueils périscolaires sont actuellement de :

| Tickets 1/2 heure             | Carte (20 1/2 heures)  | Forfait semaine | Forfait période |
|-------------------------------|------------------------|-----------------|-----------------|
| 1,50 € la demi-heure du matin | 16 € la carte du matin | 18 €            | 14€/semaine     |
| 2,00 € la demi-heure du soir  | 20 € la carte du soir  |                 |                 |

Sur proposition de la Commission « Education- Transports Scolaires », les tarifs restant inchangés, le tarif du forfait « période » sera de :

|  |       |
|--|-------|
| ❖ 1 <sup>ère</sup> période (1 <sup>er</sup> septembre au 16 octobre 2015) : 7 semaines | 98 €  |
| ❖ 2 <sup>ème</sup> période (2 novembre au 18 décembre 2015) : 7 semaines               | 98 €  |
| ❖ 3 <sup>ème</sup> période (4 janvier au 12 février 2016) : 6 semaines                 | 84 €  |
| ❖ 4 <sup>ème</sup> période (29 février au 8 avril 2016) : 6 semaines                   | 84 €  |
| ❖ 5 <sup>ème</sup> période (25 avril au 5 juillet 2016) : 10 semaines                  | 140 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté approuve à l'unanimité ce dossier et autorise le Président, ou en cas d'empêchement le Vice-Président ayant délégation, à appliquer ces tarifs et signer toute pièce relative à ce dossier.

#### ETUDE ENFANCE-JEUNESSE – DEMANDES DE SUBVENTIONS - annulation délibération n° 2015-1-14 du 21 janvier 2015

**CONSIDERANT** qu'une erreur matérielle s'est glissée dans le plan de financement prévisionnel de la délibération n° 2015-1-14 du 21 janvier 2015,

**CONSIDERANT** que le Contrat Enfance Jeunesse signé avec la CAF, la MSA, la Ville de Loudun, et le SIVOS de Monts-sur-Guesnes est arrivé à échéance,

**CONSIDERANT** que dans le cadre de son renouvellement, les partenaires ont souhaité une nouvelle étude enfance-jeunesse sur le territoire Loudunais, via le Dispositif Local d'Accompagnement,

**CONSIDERANT** que l'objectif de cette étude est de permettre de proposer des pistes d'actions répondant aux besoins de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse,

**CONSIDERANT** que le cabinet « Les Ateliers du Développement » basé à POITIERS (86) a été retenu pour mener à bien cette étude moyennant un coût de 13 350 € H.T, soit 16 020 € T.T.C,

**VU** le nouveau plan de financement suivant :

| DÉPENSES  |          | RECETTES          |          |
|-----------|----------|-------------------|----------|
| Étude     | 16 020 € | IPCA (50% du TTC) | 8 010 €  |
|           |          | CAF (30% du HT)   | 4 005€   |
|           |          | Ville de Loudun   | 1 335€   |
|           |          | CCPL              | 2 670 €  |
| TOTAL TTC | 16 020 € | TOTAL TTC         | 16 020 € |

Dans le cadre du Dispositif Local d'Accompagnement (DLA), l'association « Insertion Poitou-Charentes Active » (IPCA) versera directement au cabinet « Les Ateliers du Développement » le montant de sa participation soit 8 010 €.

La subvention de la CAF et la participation de la Ville de Loudun seront inscrites en recettes de fonctionnement du budget principal 2015 de la Communauté de Communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté approuve à l'unanimité ce dossier et autorise le Président, ou en cas d'empêchement le Vice-Président ayant délégation à :

- ✓ annuler la délibération n° 2015-1-14 du 21 janvier 2015,
- ✓ déposer des demandes de subventions auprès de la C.A.F et auprès d'Insertion Poitou-Charentes Active (IPCA),
- ✓ signer toute pièce relative à ce dossier.

#### ACCUEIL PERISCOLAIRE : ACCUEIL DU MERCREDI APRES-MIDI

**CONSIDERANT** la réforme des rythmes scolaires et le décret N° 2014-1320 du 03/11/2014 paru au Journal Officiel du 05/11/2014 redéfinissant les notions d'accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires,

**CONSIDERANT** que ce décret précise que les « accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) périscolaires » sont ceux qui se déroulent durant les journées avec école. L'ALSH du mercredi après-midi hors vacances scolaires, devient donc du temps périscolaire.

**CONSIDERANT** que, de ce fait, l'accueil de loisirs des mercredi après-midi, organisé par les communes, incombe désormais à la Communauté de Communes du Pays Loudunais dans le cadre de sa compétence « Accueil périscolaire », à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015.

Les accueils existants des communes suivantes : les Trois-Moutiers et Saint-Jean-de-Sauves sont repris par la Communauté de Communes du Pays Loudunais à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015 et la cantine scolaire, si elle a lieu le mercredi, reste de la compétence de ces communes.

Il est proposé d'appliquer les tarifs suivants :

| Ticket demi/heure | Ticket 1 mercredi après-midi           | Carte de 10 mercredis après-midi         |
|-------------------|--|--|
| 1,50 €            | 5 € si QF < 500 €<br>9 € si QF > 500 € | 40 € si QF < 500 €<br>80 € si QF > 500 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté approuve à l'unanimité ce dossier et autorise le Président, ou en cas d'empêchement le Vice-Président ayant délégation à :

- ✓ appliquer les tarifs,
- ✓ signer toute pièce relative à ce dossier.

## 4 – COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS

*Présentée par Hubert BAUFUMÉ*

Arrivée de Nicole BERGER à 18 H 25

**CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE ENTRE LES COMMUNES DE ANGLIERS, AULNAY, CEAUX EN LOUDUN, CRAON, CURÇAY-SUR-DIVE, MONCONTOUR, NUEIL-SOUS-FAYE, MARTAIZE, POUANT, RASLAY, SAINT-JEAN-DE-SAUVES, SAMMARÇOLLES ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS LOUDUNAIS POUR LA PASSATION D'UN MARCHÉ UNIQUE DE TRAVAUX**

Afin de réhabiliter les anciennes décharges communales, de permettre des économies d'échelle et de mutualiser des procédures de passation des marchés, les communes concernées par une ancienne décharge communale et la

Communauté de Communes du Pays Loudunais souhaite passer un groupement de commande en application de l'article 8 du Code des Marchés Publics.

La réhabilitation des anciennes décharges pourra se dérouler en 2 phases :

- phase 1 : mesures préalables avec l'implantation de piézomètres et la réalisation de prélèvements (2<sup>ème</sup> semestre 2015)
- phase 2 : travaux de réhabilitation (2016)

Une convention doit être établie entre toutes les parties pour définir les modalités de fonctionnement du groupement de commande. Les communes concernées sont : Angliers, Aulnay, Ceaux en Loudun, Craon, Curçay-sur-Dive, Moncontour, Nueil-sous-Faye, Martaizé, Pouant, Raslay, Saint-Jean-de-Sauves et Sammarçolles.

**Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté approuve à l'unanimité ce dossier et autorise le Président, ou en cas d'empêchement le Vice-Président ayant délégation :**

- ✓ à accepter les termes de la convention,
- ✓ à signer la convention du groupement de commande, et toute pièce relative au dossier.

## **TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DÉCHÈTERIE LOUDUN-MESSEMÉ ET ACQUISITION DE BORNES DE COLLECTE - DEMANDE DE SUBVENTION**

**Arrivée de Martine AUMOND et Frédéric MIGNON à 18 H 30**

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de procéder à des travaux d'aménagement de la déchèterie de Loudun-Messemé,

**CONSIDERANT** que dans le cadre de la mise aux normes des bornes de collecte des huiles minérales, il convient de procéder à l'acquisition de réservoirs en polyéthylène double paroi,

**CONSIDERANT** que le développement de la collecte sélective des emballages recyclables nécessite de créer de nouveaux points d'apports volontaires, avec l'acquisition de bornes « verres » et « journaux magazines »

**CONSIDERANT** que le montant d'acquisition s'élève pour l'ensemble à 64 865 € H.T pour l'année 2015,

**VU** le plan de financement suivant :

|   |          | Montants H.T                              |          |         |
|---|----------|---|----------|---------|
| Dépenses                                  |          | Recettes                                  |          |         |
| Travaux aménagement et acquisition bornes | 64 865 € | Conseil Départemental de la Vienne (FSID) | 50 510 € | 77.87 % |
|   |          | CCPL                                      | 14 355 € | 22,13 % |
| TOTAL                                     | 64 865 € | TOTAL                                     | 64 865 € | 100 %   |

**Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté approuve à l'unanimité ce dossier et autorise le Président, ou en cas d'empêchement le Vice-Président ayant délégation à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Vienne, au titre du Fonds de Soutien et d'Investissement Départemental (FSID).**

*Présentée par André KLING*

### CONVENTION RELATIVE AU CONTROLE DES DOSSIERS CNRACL PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA VIENNE

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, la Communauté de Communes du Pays Loudunais a adhéré au service de contrôle des dossiers CNRACL proposé par le Centre de Gestion de la Vienne. Ce dernier prend en charge exclusivement le contrôle des dossiers indiqués ci-dessous :

- La demande de régularisation de services
- La validation des services de non titulaire
- Le rétablissement au régime général et à l'Ircantec (RTB)
- Le dossier de demande de retraite :
  - o Pension vieillesse « normale » et réversion
  - o Pension départ anticipé
  - o Demande d'avis préalable
- La pré-liquidation sans droit immédiat à pension
- La fiabilisation du Compte Individuel Retraite (CIR)
- L'étude de retraite : droits acquis, estimation de pension à 1 an de la date de départ
- Le droit à l'information : contrôle des données dématérialisées saisies par la collectivité (historique de carrière et pré-liquidation) devant être transmises à la CNRACL.

Ce service est soumis à une participation financière :

| <b>Par nature de dossiers</b>   |              |
|---|--------------|
| Demande de régularisation de services   | 22,50 €      |
| Validation des services de non-titulaire  | 30,00 €      |
| Rétablissement au régime général et à l'IRCANTEC (RTB)  | 45,00 €      |
| Demande d'avis préalable/pré-liquidation sans droit immédiat  | 15,00 €      |
| Dossier de demande de retraite :  |              |
| - Pension vieillesse normale et réversion   | 22,50 €      |
| - Pension départ anticipé   | 30,00 €      |
| - Pension d'invalidité  | 37,50 €      |
| <b>Par prestation</b>   |              |
| - Fiabilisation du Compte Individuel Retraite (CIR)   |              |
| - Etude de retraite : droits acquis, estimation de pension à 1 an de la date de départ  |              |
| - Droit à l'information : réalisation du contrôle des données dématérialisées (historique de carrières et pré-liquidation) devant être transmises à la CNRACL |              |
| - Aide à la correction des anomalies sur déclarations individuelles   |              |
|   | 15 € / heure |

La Convention étant arrivée à son terme le 31 décembre dernier, il est proposé de la renouveler pour 3 ans soit du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2017.

**Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté approuve à l'unanimité ce dossier et autorise le Président, ou en cas d'empêchement le Vice-Président ayant délégation, à signer ladite convention ainsi que toute pièce relative à ce dossier.**

### AVENANT PORTANT FIN DE MISE A DISPOSITION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA VIENNE

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

VU la convention n°2014-C-DRRH-0012 du 21 mai 2014 relative à la mise à disposition de Madame Sonia Sourice Cadu auprès du Département de la Vienne pour la période du 1<sup>er</sup> août 2014 au 31 juillet 2015 inclus,

**CONSIDÉRANT** l'arrêté n°112/2015 du 23 avril 2015 de la Communauté de Communes portant mise en détachement de Madame Sonia Sourice Cadu auprès du Conseil Départemental de la Vienne à compter du 2 avril 2015,

Il convient de mettre fin à la convention de mise à disposition de l'intéressée au 2 avril 2015.

**Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté approuve à l'unanimité ce dossier et autorise le Président, à signer l'avenant de ladite convention.**

## **REVISION DES STATUTS – AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE**

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment dans son article L5211-17,

**CONSIDÉRANT** que l'échelon intercommunal est le plus pertinent pour impulser et conduire une politique d'aménagement numérique équilibré sur le territoire de la Communauté de communes du Pays Loudunais,

**CONSIDÉRANT** que la mise en œuvre du **Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique de la Vienne** approuvé par le Conseil Général de la Vienne par délibération du 1<sup>er</sup> juin 2012 nécessite la prise de la compétence de l'article L1425-1 du Code général des collectivités territoriales par les communautés de communes,

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de compléter les statuts de la Communauté de communes du Pays Loudunais et de lui permettre d'exercer la compétence en matière d'établissement et d'exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques régie par l'article L1425-1 du Code général des collectivités territoriales.

**CONSIDÉRANT** qu'il convient désormais de modifier **l'article 4.1.1 « Aménagement de l'espace »**, des statuts de la Communauté de Communes du Pays Loudunais.

VU la proposition suivante :

- ✓ Aménagement numérique : établissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques régie par l'article L1425-1 du Code général des collectivités territoriales.

**Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté approuve à l'unanimité la modification des statuts et autorise le Président, à les déposer auprès de la Sous-Préfecture pour approbation, après réception des délibérations des conseils municipaux se prononçant sur cette modification.**

*Pour mémoire, les conseils municipaux doivent délibérer sur la proposition de modification des statuts dans le délai de trois mois à compter de la notification de la présente délibération. A défaut de délibération dans ce délai, leur décision sera réputée favorable (Art L. 5211-17 du CGCT).*

## **6 – TOURISME, CULTURE**

*Présentée par Sylvie ANGLICHEAU*

### **TAXE DE SÉJOUR – MODIFICATION DE LA PERCEPTION ET DU REVERSEMENT DE LA TAXE DE SÉJOUR A COMPTER DE 2016**

**CONSIDÉRANT** la délibération du 29 juin 2011, instituant la Taxe de Séjour à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2012,

**CONSIDÉRANT** que ladite délibération prévoit que la perception et le reversement de la taxe de séjour s'établit comme suit :

- Pour la période du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Mai avant le 25 Juin
- Pour la période du 1<sup>er</sup> Juin au 30 Septembre avant le 25 Octobre
- Pour la période du 1<sup>er</sup> Octobre au 31 Décembre avant le 25 Janvier

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté approuve à l'unanimité ce dossier et décide :

- ✓ la mise en place d'un versement trimestriel de la taxe de séjour à compter de 2016
- ✓ de modifier, par conséquent le paragraphe « Perception et reversement de la taxe de séjour » comme suit :

La taxe de séjour sera versée à l'ordre du Trésor Public :

- Pour la période du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Mars avant le 25 Avril
- Pour la période du 1<sup>er</sup> Avril au 30 Juin avant le 25 Juillet
- Pour la période du 1<sup>er</sup> Juillet au 30 Septembre avant le 25 Octobre
- Pour la période du 1<sup>er</sup> Octobre au 31 Décembre avant le 25 Janvier

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté approuve à l'unanimité ce dossier et autorise le Président, ou en cas d'empêchement le Vice-Président ayant délégation, à :

- ✓ faire appliquer ce nouveau règlement,
- ✓ signer toute pièce relative à ce dossier.

## 7 – RAPPEL DES DÉCISIONS

Le Président rend compte à l'Assemblée des décisions prises par délégation de celle-ci :

| Décisions prises par Bruno BELIN |   |
|----------------------------------|---|
| DATES                            | OBJETS  |
| 04/05/2015                       | Réhabilitation de l'ancien musée paysan de Ranton en salle culturelle polyvalente – Marché 44/2014 – Avenant n° 1                                 |
| 04/05/2015                       | Fourniture et livraison d'impressions – Marché 02/2015 – Avenant n° 1   |
| 07/05/2015                       | Location et entretien de tenues de travail, fourniture d'équipements de protection – Marché n° 36/2013 – Avenant n° 3                             |
| 19/05/2015                       | Souscription à un contrat d'abonnement voix, data et forfaits données mobilité entreprises avec Orange Business Services                          |
| 20/05/2015                       | Ouverture d'un compte carburant payable à terme auprès de la Société Loudundis, pour les véhicules de la Communauté de Communes du Pays Loudunais |

| Décisions prises par Joël DAZAS |  |
|---------------------------------|--|
| DATES                           | OBJETS   |
| 18/06/2015                      | Contrat de location financière Orange Business Services d'un autocom e-diatonis AS x P6 et de postes téléphoniques destinés à la Maison du Tourisme du Pays Loudunais, à Chalais |
| 18/06/2015                      | Convention d'occupation précaire avec l'entreprise GMC ENVIRONNEMENT M. DEVAYE Guy – Année 2015  |
| 23/06/2015                      | Fourniture, livraison et mise en place d'un dispositif anti-chutes à la déchetterie de Loudun-Messemé – SARL BOURDONCLE  |

Monsieur Claude SERGENT intervient à la fin du conseil, pour demander qu'une analyse financière du budget de la Communauté de Communes soit présentée aux élus communautaires afin de pouvoir décider en toute connaissance de cause des orientations budgétaires à venir.

Joël DAZAS clôt la séance à 19 H 05.  
Fait à Loudun, le 8 juillet 2015.

Le Président,  
Joël DAZAS



*Veillez nous adresser, par écrit,  
vos observations relatives à ce présent procès-verbal sous huit jours.*